

Image not found or type unknown



LIQUIDATION INDIVISION POST COMMUNAUTAIRE

Par **MARIE SENNAL**, le **30/11/2018** à **18:21**

Pendant la durée de la procédure depuis l'ordonnance de non conciliation mon mari a sans mon accord vendu des actions non cotees de sociétés faisant partie de la communauté et a empoché le prix de vente aujourd'hui Les titres de ces sociétés ne valent plus rien puis je faire remonter la liquidation au jour de la vente des titres pour que soit retenue leur valeur à cette date, ?